

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 16/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juillet, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12/07/2021

Nombre de conseillers : en exercice : 14 / présents : 11 / votants : 13

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Guilhem de TARLÉ, M. Éric FRESNEAU, Mme Angélique COCLIN, M. Aurélien VARVOU, Mme Odile GUINNEPAIN, Mme Nathalie CHERPITEL, Mme Agnès PERROT, M. Daniel PILLET (à partir de 18h40), Mme Françoise ANNAVAL.

Excusés : Mme Corinne BERNARD (pouvoir à Mme Carole FRESNEAU), M. Jean-Gilles LAFARCINADE, Mme Claire de TARLÉ (pouvoir à M. Guilhem de TARLÉ), M. Daniel PILLET (jusqu'à 18h40).

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCLIN.

La séance a débuté par une minute de silence en hommage à M. Patrick BERNARD, membre du conseil, décédé le 22 juin à la suite d'une longue maladie.

1 - Approbation du compte rendu du 5 juin 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Tarif des récupérateurs d'eau

Dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable, l'agglomération de Châteauroux a mis en place une opération d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour les résidents des communes membres.

Le conseil communautaire, en date du 29 juin 2021, a fixé les tarifs des différents modèles de récupérateurs ; ceux-ci ont augmenté par rapport aux prix initiaux en raison de la hausse du coût des matières premières.

Le Conseil Municipal accepte à 8 voix pour et 4 abstentions, les tarifs des récupérateurs d'eau pour les habitants de la commune comme il suit :

- Cuve cylindrique 510 litres	27,04 €
- 2x510 litres = 1020 litres (avec set de jumelage)	53,94 €
- Top Tank = 1300 litres	85,91 €
- 2 Top Tank 2x1300 litres = 2600 litres	171,81 €

3 – Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'un agent, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de transformer un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps complet, en emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe, permanent à temps complet, à compter du 1^{er} août 2021.

4 – Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur de l'accueil périscolaire concernant la sortie du bus le soir et la responsabilité des agents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur de l'accueil périscolaire qui entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

5 – Rapport d'observations de la cour des comptes concernant Châteauroux Métropole

La chambre régionale des comptes a rédigé un rapport d'observations relatif au contrôle des comptes et à la gestion de la communauté d'agglomération castelroussine.

Les communes membres de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole doivent soumettre le présent rapport à un débat du Conseil Municipal.

Le débat a été organisé et chacun a pu faire part de ses observations.

6 – Motion de soutien aux Communes forestières de France

Le gouvernement souhaite augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Cette décision va avoir un impact considérable sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens. De plus, il est prévu la suppression de 500 emplois dans le futur Contrat Etat-ONF qui aura pour impact la dégradation du service public forestier dans les territoires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Exige : - le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Demande : - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face

7 – Vœu pour le retrait immédiat du projet Hercule de privatisation de l'électricité

Le projet Hercule a pour objectif de démanteler et privatiser une partie de l'entreprise EDF, ce qui laisse craindre :

- une nette diminution des investissements sur les réseaux entraînant une dégradation de la qualité de desserte électrique pour les usagers,
- une disparition des activités EDF entraînant des suppressions d'emploi,
- une privatisation à terme des réseaux de distribution aujourd'hui propriété publique des communes,
- un accroissement des inégalités territoriales quant à la fourniture d'un bien essentiel.

Le Conseil Municipal appelle, à l'unanimité, l'arrêt immédiat du projet Hercule et demande aux parlementaires du département de s'opposer au projet.

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 19h30.

Affiché et publié le 20/07/2021

Le Maire,

